


## DOSSIER

# Observation territoriale : le besoin de connaissances partagées



### Dans l'actu

p.2

L'ingénierie urbaine en mode de recomposition  
Endettement des collectivités en Europe : S&P dresse un état des lieux pour 2012

### Revue de presse régionale

p.4

### Dossier

p.5

Observation territoriale : le besoin de connaissances partagées

L'observation des territoires en marche  
Des outils nationaux au service des politiques territoriales

Pour une nouvelle dynamisation de l'ingénierie publique locale

Anticiper la mobilité dans les territoires

L'observation santé :

une exploitation insuffisante

Émissions de gaz à effet de serre : le bien-fondé d'une observation régionale

L'Open Data :

un outil indirect à la décision

EVA : l'outil mutualisé d'évaluation des Parcs naturels régionaux

### Territoires

p.18

Reims à la recherche d'une taille critique  
Finance alternative

Bilan à la Maison de justice et du droit de l'agglomération Creilloise

Chambéry touche du bois  
Jouer... pour de vrai

23<sup>e</sup> convention nationale de  
L'INTERCOMMUNALITÉ

Politiques  
territoriales

L'HEURE DE FAIRE ENSEMBLE

BIARRITZ  
Bellevue & Gare du Nord  
3, 4 et 5 octobre 2012

RÉSERVEZ VOTRE HOTEL, JUSQU'AU VENDREDI 31 AOÛT 2012  
INSCRIVEZ-VOUS, JUSQU'AU MARDI 18 SEPTEMBRE 2012  
SUR [WWW.ADCF.ORG](http://WWW.ADCF.ORG)

Intercommunalités de la région Aquitaine, Centre et Nord-Pas de Calais



Avec le soutien de l'Agglomération Comtoise Bourguignonne

## Émissions de gaz à effet de serre : le bien-fondé d'une observation régionale

Point de départ incontournable au lancement d'un plan climat énergie territorial (PCET), la réalisation de bilans d'émission des gaz à effet de serre (bilan GES) révèle la nécessité de systèmes de collecte et de traitement d'informations afin de quantifier et suivre l'impact des actions de réduction des émissions. Dans ce contexte, l'opportunité de mutualiser les outils d'observation à l'échelle régionale s'avère d'autant plus pertinente qu'elle offre un cadre d'articulation entre les PCET infrarégionaux et le schéma régional climat air énergie (SRCAE).

**A**vec la loi Grenelle, la généralisation des plans climat énergie territoriaux (PCET) pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants a été actée, avec l'objectif qu'ils soient élaborés au plus tard le 31 décembre 2012. Ces plans doivent être précédés par la réalisation d'un bilan GES susceptible de repérer les principaux gisements d'émission et de consommation, puis de fixer des objectifs précis de réduction. Deux approches d'un bilan GES alors : une « mini-male » et obligatoire, portant sur le patrimoine et les compétences des collectivités. Seront incluses les émissions dues au fonctionnement interne, aux bâtiments et aux services rendus dans le cadre des actions et des compétences de la collectivité. Une seconde approche, plus ambitieuse, dite « territoriale », cherchera à apprécier les émissions de façon plus globale. Elle prendra ainsi en compte l'ensemble des activités présentes sur le territoire communautaire, qu'elles relèvent ou non de la collectivité. Bien que non obligatoire, cette méthode est recommandée par le pôle de coordination national sur les bilans GES qui a publié un guide méthodologique.

### Quantification des émissions

Mais comment se réalisent-ils ? Les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) tendent à devenir un partenaire de premier plan pour les collectivités en charge de réaliser un bilan GES. Généralement présidées par des élus locaux, les AASQA ont été créées,

suite à la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE) du 30 décembre 1996, et leur rôle a été renforcé par le Grenelle. Comme leur nom l'indique, les AASQA visaient en premier lieu l'étude des pollutions atmosphériques par le déploiement d'un important réseau de capteurs et d'outils de mesure. Or, la plupart des données collectées pour quantifier les émissions de polluants atmosphériques correspondent également aux émissions de GES. « Nous avions une connaissance très fine du trafic, de l'état du bâti, des émissions du secteur agricole et tertiaire qui sont aussi des émetteurs de GES. Pour renseigner les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou de méthane (CH<sub>4</sub>) il suffisait simplement d'ajouter une colonne dans nos bases de données », souligne Didier Chapuis, directeur territorial d'Air Rhône-Alpes. « La seule différence, par la suite-il, étant que les polluants de l'air se mesurent de façon très précise alors que les émissions de GES s'estiment. » La généralisation des données AASQA pour la réalisation des bilans GES tient à leur méthode dite « bottom-up ». « Nous sommes en mesure d'analyser les émissions à une échelle très fine, puis de les agréger à l'échelle intercommunale pour effectuer un suivi dynamique qui permet aux communautés de connaître l'évolution réelle de leurs émissions », précise Didier Chapuis. Outre les bilans GES, ces données seront extrêmement utiles pour alimenter des outils de suivi des PCET qui doivent évaluer de façon précise les impacts de réduction des émis-

sions et des consommations énergétiques. Pour Sylvain Godinot, directeur de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise, ces données permettent également « d'affiner des catégories de consommation ». En revanche, les AASQA n'interviennent pas pour la réalisation des bilans « patrimoine et compétence » des collectivités qui sont souvent confiés à des bureaux d'étude privés. Sur ce sujet, Sylvain Godinot et Didier Chapuis appellent les collectivités à s'assurer que la méthode employée permet un suivi dans le temps en cas de recours à un nouveau bureau d'étude.

### Coordination des documents de programmation

Enfin, les outils d'observation permettent d'envisager l'agrégation de données locales à l'échelle régionale. Des données dites « descendantes » fournies par les agences régionales de l'énergie et de l'environnement sont également mobilisées afin de consolider les données collectées localement. Les outils d'aide à la décision sont donc parfaitement adaptés à une plus forte territorialisation de la stratégie régionale. Ainsi, une bonne articulation des PCET avec le SRCAE, ces premiers devant être compatibles avec les seconds, constitue un atout majeur pour l'efficacité des politiques énergie-climat. Cela impliquera en retour que les SRCAE fassent toute leur place à des PCET volontaires dans leur approche territoriale. **DD**

